



COMMISSION THÉMATIQUE N°3 « GESTION DE LA RESSOURCE ET QUALITE DES EAUX »

Date : 17 septembre 2013

Lieu : AUXI LE CHATEAU, siège de l'Institution

Rédacteur : Lucile Régniez,
Animatrice SAGE

Etaient présents :

Jean-Charles BRUYELLE, Président de la Commission Thématique « Gestion de la ressource et qualité des eaux » ;

Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie ;

Annabelle MORMENTYN, Agence de l'Eau Artois-Picardie ;

Serge OLIVIER, Adjoint au maire de Quend ;

Jean VERDEL, Président de l'AAPPMA de Thièvres ;

Benoit HITIER, Ifremer ;

Yves HOSTYN, Maire de Willencourt, Président de la CC de l'Auxillois ;

Emilie DORGE, Technicienne environnement CC du Bernavillois ;

Carine BRUNEL, Chambre d'Agriculture de la Somme ;

Jean-Marie GLACET, Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais ;

Bertrand LELEU, service des eaux de la ville de Berck, service assainissement CC Opale-Sud ;

Alain CORNU, Conseiller municipal délégué à l'environnement, Berck-sur-Mer ;

Jacques DUBUS, maire de Maintenay ;

Régis SEINE, maire de Roussent ;

Christophe MOREAU, CG62 / DDD / STED ;

Olivier FAICT, Chambre d'Agriculture 80 ;

Jean-Michel FOUQUET, Région Nord-Pas-de-Calais ;

Francis PRUDHOMME, Responsable Pôle Eau CG80 ;

Ségolène LATHUILE, Littoral Normand-Picard ;

Serge CUNEO, Adjoint au maire de Fort-Mahon Plage ;

Maxime DENOYELLE, CC de la Porte des Vallées ;

Jean-Marc TRUNET, maire de Dominois ;

Jean-Pierre DEVILLIERS, Maire de Frohen-sur-Authie ;

Christian LECERF, Vice-président de la CC de l'Hesdinois ;

Bernard FAURE, Association Découverte Nature ;

Lucile REGNIEZ, animatrice SAGE Authie, EPTB Authie.

Etaient excusés :

Marie-Olivia ALLARD, Conseil Régional Picardie, Direction de l'environnement, département eau ;

Axel DARQUES, CC des 2 Sources ; Patrick CRESTOT, Directeur de AILES ; Jean-Claude

RENAUD, Maire ; Odette MALGOUZOU, Alain DELORME, maire de Conchil-le-Temple ; Pierre

MOROY, DDTM 80, Bureau politique et police de l'eau ;

Compte-rendu de la réunion - Relevé de décisions	Remarques, suite à donner
<p>Monsieur Bruyelle ouvre la réunion et remercie les participants. Après un tour de table, il laisse la parole à Maxence Bourel, qui a réalisé un stage de 6 mois sur l'état zéro de l'assainissement.</p> <p>Après avoir expliqué comment il a réalisé son enquête, Monsieur Bourel présente les résultats cartographiques.</p> <p>Monsieur Bruyelle précise certains points : La gestion des eaux pluviales est du ressort du maire mais cette compétence peut être déléguée. La commune n'est pas tenue de recevoir les eaux pluviales d'une parcelle aménagée et peut demander le rejet 0 pour les surfaces imperméabilisées. Le tout-tuyau pour les eaux pluviales est un mauvais investissement. Peu de secteurs sont éligibles pour la mise en place de la taxe pluviale. Sur le territoire, seule la CC Opale-Sud pourrait la mettre en place.</p> <p><i>Remarques formulées sur les résultats de l'enquête :</i></p> <p>Monsieur Prudhomme s'interroge sur l'avancement de la desserte pour l'assainissement collectif.</p> <p>Monsieur Bruyelle explique que certaines communes sont à 0% de desserte. Elles auraient tout intérêt à modifier leur zonage et passer en ANC. De toute façon, quand la desserte n'est pas faite, les contrôles ANC doivent être quand même réalisés.</p> <p>Annabelle Mormentyn précise que sur le secteur du Montreuillois, les communes sont en bout de réseau, elles seront desservies en dernier.</p> <p>Monsieur Prudhomme demande qui contrôle l'assainissement collectif.</p> <p>Monsieur Bruyelle répond que selon le code de la santé publique c'est le service d'assainissement.</p> <p>Monsieur Moreau indique que le CG62 a réalisé une étude sur l'origine des apports de nitrates, agricoles ou domestiques.</p> <p>Concernant l'Assainissement Non Collectif (ANC), Monsieur Bruyelle explique que les communes sans SPANC ont un retard de 8 ans par rapport à la réglementation.</p> <p>Monsieur Trunet indique que le Préfet a fait pression pour que la CC Authie-Maye prenne en charge le SPANC.</p> <p>Concernant les eaux pluviales, 1/3 des communes du territoire ne demandent</p>	<p>Le diaporama présentant les résultats est annexé à ce compte-rendu.</p> <p>Ces données seront demandées au CG.</p>

<p>pas l'infiltration à la parcelle. Monsieur Bourel explique que des guides techniques existent sur la gestion des eaux pluviales.</p> <p>De nombreuses communes utilisent des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces communaux. Monsieur Bruyelle rappelle que les efforts de réduction réalisés par les communes peuvent servir d'exemple aux particuliers.</p> <p>Monsieur Prudhomme souhaite rappeler les efforts réalisés par les gestionnaires de voiries (CG, SANEF, etc...).</p> <p>Monsieur Devillers explique que certains habitants n'ont pas les moyens de mettre en place une installation d'ANC. De plus, en zone humide on impose la mise en place de tuyaux, l'infiltration étant impossible. Il évoque le cas d'une habitation récemment construite à Frohen où la mise en place d'une installation conforme est impossible.</p> <p>Monsieur Bruyelle répond qu'il faut s'assurer que l'assainissement est réalisable quand on accepte le permis de construire.</p> <p><i>Présentation des dispositions du PAGD concernant l'assainissement :</i></p> <p>Lucile Régniez présente les dispositions.</p> <p>Celles-ci ne font pas l'objet de propositions de modifications.</p> <p>Concernant la réduction de l'utilisation des phytosanitaires par les communes, monsieur Prudhomme demande pourquoi on ne les interdit pas complètement. Il existe des techniques adaptées.</p> <p><i>Présentation des zones à enjeux pour l'ANC (diaporama présenté par M. Bruyelle).</i></p> <p>Monsieur Bruyelle évoque la méthode de définition des zones à enjeux environnementaux élaborée à l'échelle du bassin Artois-Picardie et précise qu'elle ne donne pas de résultat satisfaisant.</p> <p>Madame Aubert répond que cette méthode peut encore évoluer au niveau du seuil.</p> <p>Monsieur Prudhomme regrette que les SPANCeurs soient avec cette nouvelle réglementation freinés dans les mises en conformité.</p> <p>Les membres de la Commission Permanente pourront réagir sur les dispositions proposées dans un délai d'un mois à partir de la réception du compte-rendu.</p>	<p><i>Références à demander à Lucile Régniez</i></p> <p>Cf. document annexé à ce compte-rendu.</p> <p>Cette question pourra être soulevée en réunion de CLE.</p> <p>Cf. document annexé à ce compte-rendu.</p>
--	--